



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 8 septembre 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, monsieur le conseiller André Levac et madame la conseillère Louise Poirier formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le conseiller Aurèle Desjardins.

CE-2004-1353 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 25 AOÛT 2004 DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 25 août 2004 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2004-1354 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 32 - 93 742,07 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 34 - 512 746,44 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 31 - 2 636,91 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 29 - 95 614,72 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 32, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 34, la liste des réquisitions numéro 31 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 29 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 32	Pièces de comptes à payer	93 742,07 \$	23 au 27 août 2004
Liste PD numéro 34	Pièces de comptes à payer	512 746,44 \$	23 au 27 août 2004
Liste des réquisitions numéro 31	Pièces de comptes à payer	2 636,91 \$	23 au 27 août 2004
Liste des embauches numéro 29	Embauches de personnel temporaire	95 614,72 \$	16 au 20 août 2004

Un certificat du trésorier à été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1355 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-33 - 291 547,22 \$ - PÉRIODE DU 19 AU 25 AOÛT 2004**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-33, d'un montant total de 291 547,22 \$, pour la période du 19 au 25 août 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1356 **SOUMISSION 2004 SI 187 - IMPRIMERIE VINCENT LTÉE - IMPRESSION DE LA PAPETERIE GÉNÉRALE - SERVICE DES FINANCES - APPROXIMATIVEMENT 36 000 \$ ANNUELLEMENT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Imprimerie Vincent Ltée, 120, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3, pour la fourniture et l'impression de la papeterie générale, au prix unitaire excluant les taxes de chaque article indiqué au tableau joint en annexe, faisant partie intégrante de la résolution, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 août 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix soumis demeureront en vigueur pour une période d'un an à compter de la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les disponibilités budgétaires des divers requérants.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2005 les fonds requis pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1357* **PRÉSENTATION DE LA PIÈCE DE THÉÂTRE « L'AMOUR À LA CARTE » À WINNIPEG PAR LE THÉÂTRE DE L'ÎLE - 14 JANVIER AU 5 FÉVRIER 2005**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-1248 du 2 décembre 2003 a adopté la politique culturelle de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la politique culturelle désire donner le soutien nécessaire au Théâtre de l'Île afin qu'il puisse jouer son rôle au niveau national;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle Molière de Winnipeg désire accueillir la production du Théâtre de l'Île « L'amour à la carte » du 14 janvier au 5 février 2005 pour un minimum de 20 représentations avec possibilité d'option en matinée;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle Molière s'engage à payer la somme de 36 000 \$ (TPS incluse) au Théâtre de l'Île pour 20 représentations et que les coûts de production sont estimés à 32 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est un excellent outil de promotion pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de l'Île a participé en 2001 (CE-2001-542) à un même projet avec le Cercle Molière à Winnipeg et que l'ensemble des engagements a été respecté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte que le Théâtre de l'Île présente la pièce de théâtre « L'amour à la carte » à Winnipeg pour le Cercle Molière du 14 janvier au 5 février 2005 pour un minimum de 20 représentations.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de vente de spectacle entre le Cercle Molière de Winnipeg et la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à modifier le budget 72132 – Théâtre de l'Île, d'un montant égal aux sommes perçues du Cercle Molière.

Un certificat du trésorier à été émis le 3 septembre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par la résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1358 **RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-29 - 114 784,54 \$ - ET NUMÉRO B-30 - 101 360,68 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéro B-29 d'un montant total de 114 784,54 \$ pour la période du 31 juillet au 9 août 2004 et numéro B-30 d'un montant total de 101 360,68 \$ pour la période du 17 au 23 août 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier à été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1359 **SOUSSION 2003 SP 266 - ENTRETIEN DE PISCINES SOUCY INC. - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISCINE AU PARC FONTAINE - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - TOTAL DE 225 745,46 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Entretien de piscines Soucy Inc., 3605, boulevard Hamel, Québec, Québec, G1P 2J4, pour les travaux de réhabilitation de la piscine au parc Fontaine au montant total de 225 745,76 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission en date du 19 janvier 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30136-003-46926	212 007,70 \$	Programme de renouveau urbain piscine du parc fontaine réparations
04-13493	13 738,06 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30136-010	120 000 \$		Programme de renouveau urbain // amendement #1
06-30136-003		120 000 \$	Programme de renouveau urbain // Piscine du parc Fontaine réparations

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1360 **SOUSSION 2004 SP 077 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - AMÉNAGEMENT DU PARC DU GABBRO - SERVICE D'INGÉNIERIE - 171 322,83 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636 chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux d'aménagement au parc du Gabbro, pour la somme de 171 322,83 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 15 juillet 2004 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30200-005	132 027,16 \$	Aménagement – Parc Du Gabbro
06-30200-025	28 869,59 \$	Aménagement – Parc Du Gabbro – Coûts supplémentaires
04-13493	10 426,08 \$	TPS à recevoir ristourne

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71486-692	28 869,59 \$		Mme Poirier -aménagement // équip. Non-capitalisable
03-10110		28 869,59 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // amendement #1

Un certificat du trésorier à été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1361 **SOUSSION 2004 SI 130 - LES INDUSTRIES SIMEXCO INC. - FOURNITURE DE JEUX D'EAU AUX PARCS CLAUDE-RIOUX ET RENÉ-LÉVESQUE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 90 000 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC ET DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Industries Simexco Inc., 287A, Sir Wilfrid-Laurier, Saint-Basile-Le-Grand, Québec, J3N 1M2, pour la fourniture de jeux d'eau pour les parcs Claude-Rioux et René-Lévesque au coût de 90 000 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du

12 juillet 2004 et ce, étant la soumission conforme ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2004-1045.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30200-006-46927	42 261,46 \$	Programme d'aménagement de parcs parc René-Levesque
06-30200-001-46928	42 261,46 \$	Programme d'aménagement de parcs parc Claude-Rioux
04-13493	5 477,08 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1362

SOUSSION 2004 SP 107 - G & K SERVICES - LOCATION DE SALOPETTES, CHEMISES, SARRAUS POUR LES ATELIERS MÉCANIQUES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 112 894,60 \$ POUR 5 ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme G & K Services, 201, Innes Park Way, pièce 208, Ottawa, Ontario, K1B 1E5, pour la location de salopettes, chemises, sarraus pour les ateliers mécaniques pour une période de cinq ans, aux prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 août 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin au montant approximatif de 5 644,73 \$ pour 2004 seront pris à même le poste budgétaire 02-30810-495 – Général – atelier mécanique – nettoyage et buanderie et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des cinq prochaines années pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1363

SOUSSION 2004 SP 167 - AQUA-REHAB INC. - RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC - RUES GLENDALE, WILFRID-LAURIER ET BRIDGE - LOT NUMÉRO 2 - SERVICE D'INGÉNIEURIE - APPROXIMATIVEMENT 191 821,48 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Aqua-Rehab Inc., 2145, rue Michelin, Laval, Québec, H7L 5B8, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Glendale, Wilfrid-Laurier et Bridge selon les prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 191 821,48 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 17 août 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30199-010-46929	180 147,93 \$	Programme de réfection réseau d'aqueduc et d'égout réh. hydrolique - Rue Glendale et autres
04-13493	11 673,55 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30199-009	52 147,93 \$		Programme de réfection réseau d'aqueduc et d'égout // égout - rue Chazel
06-30199-010		52 147,93 \$	Programme de réfection réseau d'aqueduc et d'égout // réh. hydrolique – rue Glendale et autres

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1364

SOUSSION 2004 SP 166 - ENTREPRISES G.N.P. INC. - DÉLOCALISATION ET BOUCLAGE DE CONDUITES D'AQUEDUC - RUES GLENDALE, WILFRID-LAURIER ET BRIDGE LOT NUMÉRO 1 - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 225 428,99 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Entreprises G.N.P. Inc., 750, boulevard Industriel Est, Victoriaville, Québec, G6T 1S6 pour les travaux de délocalisation et bouclage de conduites d'aqueduc sur les rues Glendale, Wilfrid-Laurier et Bridge selon les prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 225 428,99 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 17 août 2004 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30199-010-46930	211 710,21 \$	Programme de réfection réseau d'aqueduc et d'égout réh. hydrolique - rue Glendale et autres
04-13493	13 718,78 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30199-009	25 000,00 \$		Programme de réfection réseau d'aqueduc et d'égout // égout - rue Chazel
06-30199-008	58 710,21 \$		Programme de réfection réseau d'aqueduc et d'égout // aqueduc - rue Chazel
06-30199-010		83 710,21 \$	Programme de réfection réseau d'aqueduc et d'égout // réh. hydrolique - rue Glendale et autres

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1365 **SOUSSION 2004 SP 156 - CARRIÈRE DES RUISSEAUX (9102-1964 QUÉBEC INC.) - BASSIN DE RÉTENTION DU RUISSEAU LEAMY - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 3 379 940,24 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND - VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Carrière des Ruisseaux (9102-1964 Québec Inc.), 237 rue de l'Habitat, Des Ruisseaux, Québec, J9L 3G7, pour des travaux de construction au bassin de rétention du ruisseau Leamy, aux prix unitaires détaillés au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 3 379 940,24 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 5 août 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20037-001-46931	3 174 249,46 \$	Bassin rétention Leamy-égout combiné Montclair etc. bassin rétention Leamy
04-13493	205 690,78 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1366 **SOUSSION 2004 SP 178 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 1 806 440,02 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux de pavage et d'éclairage des nouvelles rues dans le secteur du Plateau, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 1 806 440,02 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 23 août 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30162-003-46932	17 940,79 \$	Pavage - le Plateau, phase 22B et 22C pavage – bordure et trottoirs
06-30162-002-46933	63 161,14 \$	Pavage - le Plateau, phase 22B et 22C pavage – couche d'usure
06-30162-001-46934	36 258,59 \$	Pavage - le Plateau, phase 22B et 22C éclairage de rue
06-30106-008-46935	61 042,77 \$	Construction du tronçon sud du boulevard le Plateau travaux d'éclairage
06-30106-006-46936	32 596,54 \$	Construction du tronçon sud du boulevard le Plateau - Services municipaux - égout
06-30106-005-46937	19 548,21 \$	Construction du tronçon sud du boulevard le Plateau - Services municipaux - aqueduc
06-30106-004-46938	52 068,05 \$	Construction du tronçon sud du boulevard le Plateau bordures et trottoirs

06-30106-003-46939	29 687,43 \$	Construction du tronçon sud du boulevard le Plateau pavage - autres
06-30106-002-46940	26 979,24 \$	Construction du tronçon sud du boulevard le Plateau pavage – couche d'usure
06-30106-001-46941	89 016,92 \$	Construction du tronçon sud du boulevard le Plateau fondation de rue
06-20065-004-46942	72 423,20 \$	Éclairage de rue-bordures-asphalte rue Grésil réfection tourbe
06-20065-003-46944	345 226,30 \$	Éclairage de rue-bordures-asphalte rue Grésil éclairage de rue
06-20065-002-46946	272 132,26 \$	Éclairage de rue-bordures-asphalte rue Grésil bordures/trottoirs
06-20065-001-46947	578 425,26 \$	Éclairage de rue-bordures-asphalte rue Grésil pavage
04-13493	109 933,32 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30162-003	45 591,14 \$		Pavage - le Plateau, phases 22B et 22C // pavage – bordure et trottoirs
06-30162-002		45 591,14 \$	Pavage - le Plateau, phase 22B et 22C // pavage - couche d'usure
06-30106-010	22 400,00 \$		Construction tronçon sud du boulevard le Plateau // contingences
06-30106-007	10 000,00 \$		Construction tronçon sud du boulevard le Plateau // travaux divers
06-30106-004	9 431,95 \$		Construction tronçon sud du boulevard le Plateau // bordures et trottoirs
06-30106-003	8 912,57 \$		Construction tronçon sud du boulevard le Plateau // pavage - autres
06-30106-009	8 539,16 \$		Construction tronçon sud du boulevard le plateau // honoraires professionnels
06-30106-008		29 642,77 \$	Construction tronçon sud du boulevard le Plateau // travaux d'éclairage
06-30106-005		13 548,21 \$	Construction tronçon sud du boulevard le Plateau // Services municipaux - aqueduc
06-30106-001		8 916,92 \$	Construction tronçon sud du boulevard le Plateau // fondation de rue
06-30106-006		4 396,54 \$	Construction tronçon sud du boulevard le Plateau // Services municipaux - égout
06-30106-002		2 779,24 \$	Construction tronçon sud du boulevard le Plateau // pavage - couche d'usure

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1367

SOUSSION 2004 SP 190 - PAVAGE GAUVREAU LTÉE - RESURFACAGE DES TERRAINS DE TENNIS AUX PARCS RIVIERA ET DES DRAVEURS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 68 899,98 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR ET DES PROMENADES - PAUL MORIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Pavage Gauvreau Ltée, 171, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M2, pour les travaux de resurfacement des terrains de tennis aux parcs Riviera et des Draveurs, au montant total de 68 899,98 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 24 août 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30123-019-46948	30 000,00 \$	Aménagement et réfection de divers parcs – parc Riviera, surface du terrain de tennis
18-40019-002-46949	11 762,46 \$	Travaux d'immo District électoral des Riverains parc Riviera
06-30200-024-46950	22 944,52 \$	Programme d'aménagement de parcs parc des Draveurs
04-13493	4 193,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1368

SOUSSION 2004 SP 196 - REVÊTEMENTS DE TENNIS SUD-OUEST INC. - INSTALLATION DE REVÊTEMENT ACRYLIQUE DE TYPE « NOVACRYLIC » AUX TERRAINS DE TENNIS AYLNER, RIVIERA, DES TREMBLES ET DES DRAVEURS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 95 844,58 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE – R. ALAIN LABONTÉ, DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON, DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR ET DES PROMENADES - PAUL MORIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Revêtements de Tennis Sud-Ouest Inc., 107, rue Bourdon, St-Timothée, Québec, J6S 5P3, pour les travaux d'installation de revêtement acrylique de type « novacrylic » aux terrains de tennis Aylmer, des Trembles, Riviera et des Draveurs, au montant total de 95 844,58 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 26 août 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40019-002-46951	33 123,17 \$	Travaux d'immo District des Riverains parc Riviera
06-30200-024-46952	15 975,48 \$	Programme d'aménagement de parcs parc des Draveurs
06-30200-021-46953	20 118,36 \$	Programme d'aménagement de parcs parc des Trembles
06-20046-007-46954	20 794,81 \$	Aménagements-équip.parcs-sentier-passerelle r.b. resurfaçage tennis Aylmer
04-13493	5 832,76 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1369*

SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION AUX 385 ET 389, AVENUE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'ex-Ville de Buckingham, par ses résolutions numéro 99-0133, 00-0185, 01-0026 et 01-0111, et le conseil de la Ville de Gatineau, par ses résolutions numéro CE-2002-104 et CM-2002-832, ont entériné un plan d'action pour la décontamination des propriétés aux 389 et 385, avenue de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est exécuté, depuis 1999, par la compagnie Envir-Eau inc.;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement du Québec demande un suivi environnemental de 12 mois, suivant la fin des travaux de bio-aspiration, pour dûment clore le dossier de décontamination et de demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Envir-Eau inc. a déposé, en juin 2003, une demande pour des coûts additionnels totalisant 20 000 \$, excluant les taxes, pour 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour ce projet, depuis la fusion municipale, ont tous été pris à même le surplus de l'ex-Ville de Buckingham :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de mandater la compagnie Envir-Eau inc. pour effectuer le suivi environnemental final au site décontaminé aux 385 et 389, avenue de Buckingham et d'y affecter une somme n'excédant pas 15 000 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-02029-003	14 087,15 \$	Décontamination aux 385 et 389, avenue de Buckingham—coûts additionnels
04-13493	912,85 \$	TPS à recevoir ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus de l'ex-Ville de Buckingham la somme de 14 087,15 \$ et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Toutes subventions reçues dans le cadre du programme REVI-SOL viendront réduire d'autant l'appropriation du surplus effectué auprès de l'ex-Ville de Buckingham.

Un certificat du trésorier à été émis le 3 septembre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par la résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1370

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT ET LE PAIEMENT FINAL DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC SUR LA RUE FALL - OUTABEC CONSTRUCTION (1991) ENR. - CONTRAT NUMÉRO C-03-066 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2004-622 adoptée le 21 avril 2004 a retenu les services de l'entrepreneur Outabec Construction (1991) enr. pour le remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc de la rue Fall;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie appuie la recommandation de paiement soumise par le Groupe-conseil GENIVAR inc. pour les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre dudit projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le paiement au montant de 16 670,89 \$, incluant les taxes à l'entrepreneur Outabec Construction (1991) enr. pour les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre du projet de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur la rue Fall.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30139-002-46698	6 643,54 \$	Travaux d'aqueduc - délégation de pouvoir # 36661
06-30139-003-46699	3 094,25 \$	Travaux d'égouts - délégation de pouvoir # 36661
06-30139-002-46869	2 959,29 \$	Travaux d'aqueduc
06-30139-003-46870	2 959,28 \$	Travaux d'égout
04-13493	1 014,53 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30139-003	2 900 \$		Réseaux d'aqueduc & d'égout - bassin - station pom // réfection réseaux d'égout
06-30139-002		2 900 \$	Réseaux d'aqueduc & d'égout - bassin - station pom // réfection réseaux d'aqueduc

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1371*

AMENDEMENTS À L'ENTENTE INTERVENUE EN MAI 1993 POUR LE PROJET LES HAUTEURS ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR LA DESSERTÉ EN SERVICES MUNICIPAUX DE LA PHASE 8 DE CE PROJET - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Placements Darosy inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 3 291 313 et 3 291 314 étant la phase 8 du projet Les Hauteurs;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée entre l'ex-Ville de Gatineau et la compagnie Les Placements Darosy inc. pour le projet Les Hauteurs en mai 1993, et que cette entente a été modifiée en janvier 2004 afin de tenir compte de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter d'autres amendements afin de prévoir les modalités de remboursement des travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques pour la phase 8 du projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter les amendements proposés à l'entente intervenue en mai 1993 entre l'ex-Ville de Gatineau et la compagnie Les Placements Darosy inc. et concernant le développement domiciliaire Les Hauteurs, de façon à établir les modalités de remboursement des travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans la phase 8 de ce projet.

De ratifier la requête présentée par la compagnie Les Placements Darosy inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau, les services municipaux et la rue dans la phase 8 du projet.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par le Groupe-conseil GÉNIVAR inc..

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet du Groupe-conseil susmentionné et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues formées par les lots numéros 3 291 313 et 3 291 314 ainsi que les services municipaux et les servitudes.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les amendements à l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

D'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 232-2004 prévu à cette fin et ce, jusqu'à concurrence de 171 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant 171 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 232-2004	171 000 \$	Quote-part – enfouissement des réseaux d'utilités publiques

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2004 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 232-2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par la résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1372

RÉHABILITATION DE LA PISCINE DU PARC FONTAINE - DEMANDE DE PERMIS AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE par sa réglementation, le ministère de l'Environnement du Québec exige que la Ville émette une demande de certification d'autorisation pour les travaux de réhabilitation de la piscine du parc Fontaine :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Guy Tousignant, coordonnateur du projet du Service de la gestion des édifices et de l'électricité à signer et à présenter la demande de certification d'autorisation au ministère de l'Environnement pour le projet de réhabilitation de la piscine du parc Fontaine.

Adoptée

CE-2004-1373*

VENTE PARCELLAIRE DU LOT NUMÉRO 1 104 472 VOISIN DU 9, RUE SAINT-ANTOINE - CAROLYNE BERNARD - 6 600 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau possède le lot numéro 1 104 472 d'une superficie de 448,53 m²;

CONSIDÉRANT QUE la propriété voisine (9, rue Saint-Antoine) n'ayant pas de stationnement ni d'entrée charretière normale est désavantagée face à ses comparables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de normaliser cette situation en permettant un accès convenable à la propriété du 9, rue Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'achat pour une partie du lot numéro 1 104 472 d'une superficie de 68 m² à la valeur marchande établie par monsieur Michel Paquin, évaluateur agréé;

CONSIDÉRANT QUE la division des transactions immobilières recommande l'aliénation de 68 m² ± de la superficie totale de 448,53 m² partie du lot numéro 1 104 472 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de vendre une partie du lot numéro 1 104 472 partie (nouveau numéro de lot à définir) tel que démontré au plan numéro 6735-06-01.

Les conditions de vente sont sans garantie pour défauts cachés et conformes à l'offre d'achat.

PARTIE DU LOT	SUPERFICIE	ACHETEUR	PRIX
1 104 472 partie	68 m ²	Carolyne Bernard	6 600 \$ TPS et TVQ en sus, si applicable

La Ville peut exiger la signature de l'acte de vente et le paiement du prix de vente dans les 90 jours de l'acceptation de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par la résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1374

SERVITUDE DE NON-ACCÈS - RÉDUCTION DE L'ASSIETTE - LOT NUMÉRO 1 769 089 (MONTÉE PAIEMENT ENTRE DAVIDSON ET GRÉBER) - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le projet de contrat rédigé par Me André Forget, notaire, à intervenir entre la Ville de Gatineau et le ministère des Transports du Québec, dans le but de réduire l'assiette de servitude de non-accès établie sur le lot numéro 1 769 089 au cadastre du Québec, sur une longueur de 11 m, soit entre les points 81A et 82A montrés au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 24 septembre 2003, sous le numéro 32823 de ses minutes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer ledit contrat.

Adoptée

CE-2004-1375 **SOUSSION 2004 SI 175 - TOYOTA GATINEAU - ACHAT D'UNE AUTOMOBILE COMPACTE NEUVE - SERVICE DE POLICE - 29 100,17 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Toyota Gatineau, 850, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8T 3R6, pour la fourniture d'une automobile compacte neuve, pour la somme de 29 100,17 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec le devis accompagnant sa soumission déposée en date du 19 juillet 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40008-002-46925	27 329,24 \$	Programme d'acquisition véhicules – Police 14 auto-patrouilles
04-13493	1 770,93 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1376 **PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER ET DE MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LEVAC À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS – 30 SEPTEMBRE 2004 - 180 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier et monsieur André Levac à participer à une activité organisée au profit de Centraide Outaouais le 30 septembre 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 180 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais, à l'attention de monsieur François Croteau, Maison de la culture de Gatineau, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	90 \$	Louise Poirier - de L'Orée-du-Parc subventions
11401-972	90 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1377 **SUBVENTION DE 225 \$ - ASSOCIATION DES AUTEURS ET AUTEURES DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre de l'Association des auteurs et auteures de l'Outaouais, à l'attention de madame Nicole Balvay-Haillet, 432, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J9A 1M7, à titre de subvention pour leur 25^e anniversaire de fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	75 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11405-972	75 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1378 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS - 16 SEPTEMBRE 2004 - 300 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les membres du conseil à participer à une activité au profit de Centraide Outaouais le 16 septembre 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-312	300 \$	Conseil municipal frais représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1379* **DEMANDE DE SUBVENTION CORPORATIVE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE CENTRAIDE - 25 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE Centraide organise sa campagne annuelle de financement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a toujours été un partenaire de Centraide dans ses projets de collecte de fonds;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont contribué à la campagne de souscription pour un montant de 42 560 \$ en 2002 et un montant de 48 483 \$ en 2003 (dons et profits d'activités excluant les événements spéciaux);

CONSIDÉRANT QUE Centraide vient en aide à près de 65 organismes locaux et régionaux et son rôle est essentiel auprès de ces derniers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accorder une subvention corporative d'un montant de 25 000 \$. De plus, la Ville versera un montant supplémentaire équivalent à 50 % de l'augmentation de la contribution des employés en 2004 par rapport à 2003 et ce, jusqu'à concurrence de 6 000 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 25 000 \$, dès l'acceptation de la présente par le conseil municipal, à Centraide Outaouais 2004 à l'attention de madame Guylaine Beaulieu, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7.

Le solde de la subvention sera versé sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le directeur du Module des travaux publics et environnement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11600-972	25 000 \$	Subventions diverses subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par la résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-1380 **SOUSSION 2004 SI 112 - LES ENTREPRISES M.C.M. LACASSE INC. - AMÉNAGEMENT - STATUE DE CHAMPLAIN - PROMENADE DU PORTAGE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 33 460,78 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Entreprises M.C.M. Lacasse Inc., 51, chemin Saint-Columban, Gatineau, Québec, J8R 3K7 pour les travaux d'aménagement de la statue de Champlain sur la Promenade du Portage, au montant de 33 460,78 \$ incluant les taxes et après substitution des pavés de granite par des pavés de béton, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 2 septembre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-20003-010-46959	31 424,48 \$	Réaménagement de la Promenade du Portage statue Samuel de Champlain / aménagement
04-13493	2 036,30 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1381 **SOUSSION 2004 SI 163 - LES INDUSTRIES SIMEXCO INC. - FOURNITURE DE JEUX D'EAU AU PARC LAFLÈCHE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 58 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Industries Simexco Inc., 287A, Sir Wilfrid-Laurier, Saint-Basile-Le-Grand, Québec, J3N 1M2, pour la fourniture de jeux d'eau pour le parc Laflèche au montant de 58 000 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 12 juillet 2004 et ce, étant la soumission conforme ayant obtenu, le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2004-1045.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30200-007-46955	54 470,33 \$	Programme d'aménagement de parcs – parc Laflèche
04-13493	3 529,67 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2004

Adoptée

CE-2004-1382 **SOUMISSION 2004 SP 180 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - AMÉNAGEMENT, PHASE 1 DU PARC DU PLATEAU - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 385 317,70 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux d'aménagement, phase 1 du parc du Plateau, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 385 317,70 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 24 août 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30200-003	72 975,00 \$	Aménagement – parc du Plateau
03-30123-002	280 000,00 \$	Aménagement – parc du Plateau
06-30123-022	8 893,68 \$	Aménagement – parc du Plateau – Excédent de coûts
04-13493	23 449,02 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71484-692	8 893,68 \$		M. Cannon -aménagement // équip. non-capitalisable
03-10110		8 893,68 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // parc Laflèche

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1383 **AUTORISER LES TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DE MATÉRIAUX SECS AU PARC DES LUTINS - CONTRAT NUMÉRO 04-14 - DISTRICT DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2004-1026 adoptée le 16 juin 2004, a retenu les services de la compagnie Construction Lafarge Québec Ltée pour la construction du parc des Lutins;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie, suite à la recommandation de Fondex Outaouais, doit autoriser l'enlèvement de matériaux secs sur le site par la compagnie Lafarge Québec Ltée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant supplémentaire de 12 885,10 \$ incluant les taxes à la compagnie Construction Lafarge Québec Ltée pour les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre de la construction du parc des Lutins.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30200-004-46956	12 100,96 \$	Programme d'aménagement de parcs parc des Lutins
04-13493	784,14 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1384

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ - ACTIVITÉ AU PROFIT DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES ET ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE - 15 SEPTEMBRE 2004 - 150 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Richard Côté à participer à une activité organisée par la Corporation des concessionnaires d'automobiles de l'Outaouais au profit des maisons d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale qui aura lieu le 15 septembre 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la CCAO, à l'attention de madame Suzanne Demers-Copping, secrétaire régionale, 2163, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 5L4 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	150 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1385

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAIS – 10 SEPTEMBRE 2004 - 100 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Joseph De Sylva à participer à une activité organisée par l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais qui aura lieu le 10 septembre 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Guy Arcand, 394, boulevard Maloney Ouest, bureau 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2004.

Adoptée

Monsieur le maire Yves Ducharme quitte son siège.

CE-2004-1386

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR GAÉTAN DESJARDINS, TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gaétan Desjardins est affecté temporairement au Service d'ingénierie à titre de technicien en génie civil depuis le 12 avril 2004;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de monsieur Desjardins atteindra la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la charge de travail, il est nécessaire de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Desjardins jusqu'au 17 décembre 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la prolongation temporaire de monsieur Gaétan Desjardins, technicien en génie civil au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, jusqu'au 17 décembre 2004.

Le salaire de monsieur Gaétan Desjardins est établi à la classe VII, échelon 0 de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 11-40002-016 - Honoraires professionnels – réseau routier (fonds de roulement).

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1387

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR NICOLAS GIRARD, TECHNICIEN-CARTOGRAPHIE AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Girard est affecté temporairement au Service d'ingénierie à titre de technicien-cartographie depuis le 5 mai 2003;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de monsieur Girard atteindra la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la charge de travail, il est nécessaire de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Girard et ce, jusqu'au 31 décembre 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la prolongation temporaire de monsieur Nicolas Girard, technicien-cartographie au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, jusqu'au 31 décembre 2004.

Le salaire de monsieur Nicolas Girard est établi à la classe 06, 2^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 06-10002-002 – Déploiement des services municipaux – Honoraires (fonds de règlements d'emprunt).

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1388

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR PHILIPPE GAGNÉ, TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Philippe Gagné est affecté temporairement au Service d'ingénierie à titre de technicien en génie civil depuis le 18 juin 2003;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de monsieur Gagné atteindra la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la charge de travail, il est nécessaire de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Gagné jusqu'au 31 décembre 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la prolongation temporaire de monsieur Philippe Gagné, technicien en génie civil au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, jusqu'au 31 décembre 2004.

Le salaire de monsieur Philippe Gagné est établi à la classe 09, 2^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-132 - Ingénierie – Rémunération régulière – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1389

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME LOUISE PICHÉ, SECRÉTAIRE À LA DIVISION DE LA GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES AU SERVICE DU GREFFE, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE madame Louise Piché est affectée temporairement au Service du greffe, division de la gestion des documents et des archives à titre de secrétaire depuis le mois d'août 2002;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de madame Piché a atteint la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la charge de travail, il est nécessaire de prolonger l'engagement temporaire de madame Piché et ce, jusqu'au 31 décembre 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la prolongation temporaire de madame Louise Piché, secrétaire au Service du greffe, division de la gestion des documents et des archives, Module des services corporatifs et ce, jusqu'au 31 décembre 2004.

Le salaire de madame Louise Piché est établi à la classe 06, 3^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14300-132 - Gestion des documents – Rémunération régulière – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2004.

Adoptée

CE-2004-1390

PERMANENCE DE MONSIEUR RICHARD SAUMUR AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ / BÂTIMENT AU CENTRE DE SERVICES DE HULL AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Saumur a été promu à l'essai pour une période de six mois par la résolution numéro CE-2004-387 adoptée par le comité exécutif le 10 mars 2004;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est entré en fonction le 11 mars 2004 et aura complété sa période d'essai le 11 septembre 2004 à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Richard Saumur au poste de technicien spécialisé / bâtiment au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, à compter du 11 septembre 2004.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif